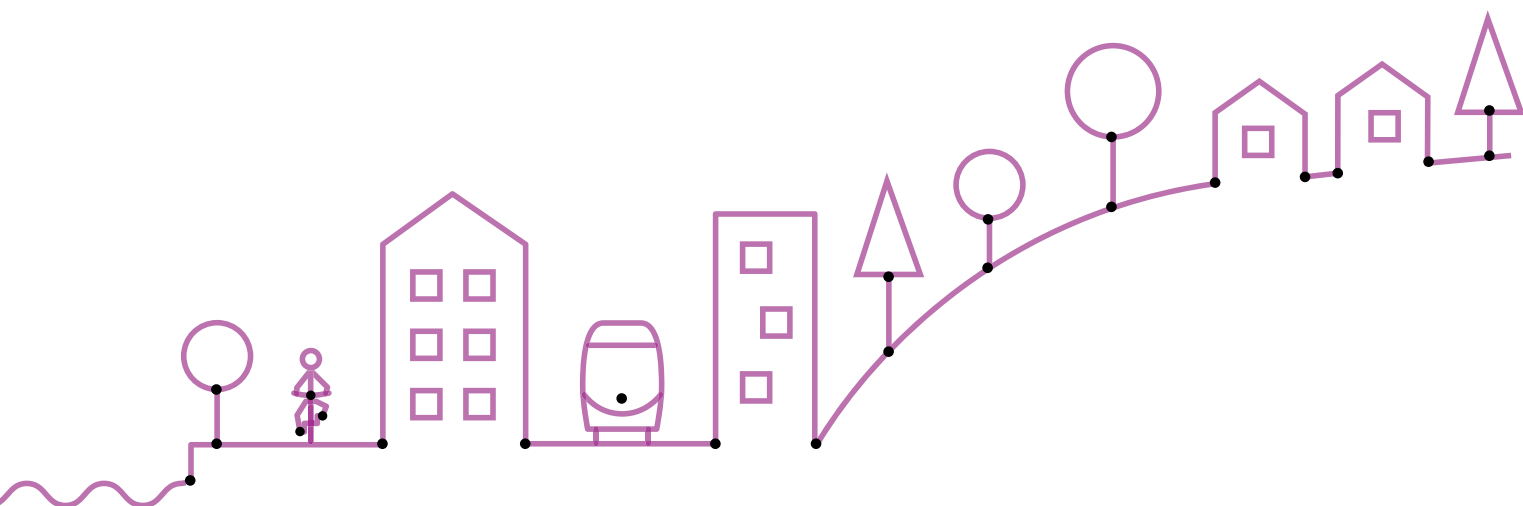


Contrat de co-développement 2018-2020

# LE TAILLAN- MÉDOC



Version adoptée au Conseil métropolitain  
du 27 avril 2018  
et en Conseil municipal  
du 14 juin 2018

Le Taillan  
Médoc  
entre ville et vignes





# Sommaire

Préambule .....	3
Article 1 : Objet du contrat .....	5
Article 2 : La structuration des contrats .....	5
Article 3 : Durée du contrat .....	5
Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole .....	6
Article 5 : Les perspectives de développement de Bordeaux .....	7
Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat .....	13
Article 7 : Déclinaison opérationnelle 2018-2020 .....	17
Annexes .....	24



# Préambule

La démarche de co-développement, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions vers le développement d'un territoire harmonisé, en permettant la déclinaison des politiques métropolitaines en feuille de route opérationnelle et concertée sur 3 ans.

A l'heure où la métropole bordelaise est en pleine croissance et rayonne sur le plan national et international, il s'agit de faire converger les forces pour répondre aux besoins en équipements et en service des nouvelles populations, tout en préservant notre cadre et qualité de vie.

Cette quatrième génération poursuit cette dynamique engagée et, à mi-mandat, s'inscrit dans la continuité des contrats 2015-2017.

- Continuité dans la mise en œuvre du projet de mandature 2014-2020 présenté en Conseil communautaire du 19 décembre 2014 et mis à jour en janvier 2017. Les actions opérationnelles des contrats découlent des grandes orientations stratégiques de la Métropole qui sont déclinées de manière équitable sur l'ensemble du territoire.
- Continuité de l'action engagée dans l'atteinte des priorités communales définies pour 6 ans dans le cadre des perspectives de développement de chaque territoire
- Poursuite du processus de métropolisation et territorialisation engagé depuis 2015 avec l'intégration dans cette quatrième génération des nouvelles compétences transférées (Lois MAPTAM et NOTRE) telles que la politique de la ville, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la promotion du tourisme.

Cette quatrième génération de contrat de co-développement est le résultat d'un travail fin de co-construction entre Bordeaux Métropole et les communes, qui démontre l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des acteurs. Elle repose sur la mobilisation de tous.

A chaque nouvelle génération, la démarche gagne un peu plus en maturité que ce soit en termes :

- d'échanges entre Bordeaux Métropole et les communes, de compréhension des contextes et des priorités. Les contrats de co-développement ont contribué à la mise en place de modes de coopération efficaces et innovants, dans le respect de l'identité et de la légitimité des communes.
- de faisabilité des engagements pris. La rédaction des fiches actions et des engagements pris est de plus en plus précise afin de concentrer les efforts et les moyens sur les actions prioritaires, réalistes et tenables sur la durée du contrat. Cela implique davantage de coopération intercommunale, et une réelle modération budgétaire dans le respect du cadrage financier fixé, avec la recherche d'alternatives économiquement viables.

Aujourd'hui, la réussite de la mise en œuvre cette nouvelle génération réside dans notre capacité à faire avancer de manière concertée nos projets communs tout en intégrant les contraintes techniques, réglementaires, juridiques et financières. Le travail de dialogue permanent est essentiel pour rendre cet outil opérationnel toujours le plus efficace possible.



## Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain n° 2018-247 en date du 27 avril 2018,

## Et

La commune du Taillan-Médoc représentée par Madame Agnès Versepuy, son Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal n° 1-140618-DE, en date du 14 juin 2018,

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la commune du Taillan-Médoc, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

## Article 2 : La structuration des contrats

Les contrats de co-développement 2018-2020 sont structurés en 3 niveaux d'enjeu. Ainsi chaque fiche action est rattachée à un de ces 3 niveaux d'enjeu suivants :

### Enjeu métropolitain

- Actions ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la métropole et hors métropole.
- Projets définis comme métropolitains.
- Actions découlant des accords-cadres (convention avec les partenaires).

### Enjeu intercommunal

- Actions se déclinant sur le territoire de plusieurs communes.
- Actions impliquant une continuité dans la mise en œuvre des politiques métropolitaines sur le territoire de plusieurs communes.

### Enjeu communal

- Actions se déclinant uniquement sur le territoire de la commune.

## Article 3 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour la période de 2018 à 2020.

# Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole

Pour répondre à l'ambition d'attractivité et de qualité de vie de la métropole bordelaise, le contrat de co-développement 2018-2020, comme le précédent, répond, de manière pragmatique et opérationnelle, aux cinq objectifs majeurs du projet de mandature 2014-2020.

## Affirmer et conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi

Dans un contexte de concurrence territoriale accrue, la métropole œuvre à mettre en place les conditions nécessaires au développement économique de son territoire. Renforcer l'attractivité du territoire ou encore valoriser la création d'emplois, sont autant de priorités affirmées par la métropole.

Ainsi, cet objectif vise à :

- faire de Bordeaux Métropole une destination incontournable ;
- miser sur l'excellence du campus ;
- intensifier la promotion et la prospection ;
- soutenir et valoriser les locomotives économiques du territoire ;
- savoir accueillir les emplois de demain ;
- accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leur développement.

## Organiser un modèle de mobilité « intelligente »

Face à la constante augmentation des flux de déplacement au sein du territoire métropolitain, il apparaît primordial pour la métropole de faciliter les conditions de déplacement pour accompagner son développement et faciliter la vie de ses habitants. Cet objectif vise ainsi à promouvoir une offre de transport performante, et se traduit par :

- conforter le réseau de transports en commun ;
- adapter le réseau routier aux dynamiques métropolitaines ;
- améliorer l'efficacité du réseau de transports en commun ;
- articuler les réseaux de transport à une échelle pertinente ;
- promouvoir un « mix mobilité » ;
- valoriser les innovations au service de la mobilité.

## Proposer des logements accessibles et de qualité

Bien que le territoire girondin attire de plus en plus d'habitants, la métropole bordelaise ne bénéficie que partiellement de cette dynamique démographique. Le parc de logements métropolitain semble insuffisant et ne correspond plus aux attentes des habitants ainsi

que des nouveaux arrivants ; en résultent un étalement urbain et la mise à l'écart des populations les plus fragiles.

Face à ce constat, des outils opérationnels sont mis en place pour :

- construire plus, construire mieux ;
- améliorer l'offre et les solutions de logements ;
- accroître la maîtrise foncière (impact sur le coût du foncier) ;
- faire place à la nature ;
- aménager des espaces publics « à vivre ».

## Veiller à la qualité de vie des habitants comme à la préservation de l'environnement

Engagée dans une démarche « Haute Qualité de Vie », la métropole bordelaise est soucieuse de promouvoir un développement urbain « plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants ».

Cela passe notamment par :

- intensifier notre action en faveur de la rénovation énergétique du bâti ;
- développer les énergies renouvelables par la création de réseaux de chaleur majeurs ;
- promouvoir la technologie au service de la maîtrise des consommations ;
- préserver la biodiversité, valoriser les richesses naturelles et agricoles ;
- développer des services urbains respectueux de l'environnement ;
- prévenir les risques ;
- assurer la santé et le bien-être des citoyens.

## Mettre en œuvre une action publique plus efficiente

Dans un contexte de forte contrainte financière, développer le territoire tout en assurant un service public de qualité est un défi majeur pour la métropole. Pour répondre à ces enjeux, le projet de mandature de la Métropole prévoit de :

- prioriser, arbitrer pour économiser ;
- innover, négocier pour dégager de nouvelles recettes ;
- mutualiser ;
- agir au bon niveau ;
- dialoguer avec les publics.



# Article 5 : Les perspectives de développement du Taillan-Médoc

L'un des enjeux de la contractualisation entre Bordeaux Métropole et les communes est de mettre en cohérence les objectifs de développement de la métropole avec le projet de territoire de la commune.

Les perspectives de développement des territoires qui ont été formalisées conjointement lors de l'élaboration des contrats 2015-2017, traduisaient, pour chaque commune, cette vision partagée du projet communal et de la contribution aux objectifs métropolitains pour les 6 ans de la durée du mandat. Elles définissent les grandes orientations stratégiques ainsi que les sites prioritaires de la commune.

Les contrats 2018-2020 permettent de poursuivre et d'ajuster le cas échéant, à mi-mandat, la déclinaison opérationnelle de ce projet commun qui sert de référence.

## Diagnostic partagé - Etat des lieux

### Identité générale

Le Taillan-Médoc, commune de 10 147 habitants, est situé dans le quadrant Nord-Ouest de la métropole bordelaise, aux portes du Médoc.

Le Taillan-Médoc se situe entre « Ville et Vignes ». Porte ouverte au Nord sur des vignobles prestigieux ainsi que sur de vastes espaces naturels préservés, la commune s'inscrit au Sud dans la vallée de la Jalle du Taillan.

### Population et logement

D'une superficie de 1 516 hectares, le Taillan-Médoc est une commune essentiellement résidentielle et familiale, comportant deux places de marchés (mardi et mercredi matin) et quelques commerces de proximité.

### Logement

L'habitat est principalement de type horizontal. Il est constitué à 97 % de maisons individuelles. Une partie importante du parc a été construite entre 1968 et 1990. Cette caractéristique, associée à l'importance de la propriété individuelle, induit une grande stabilité dans le peuplement et donc possiblement un fort vieillissement démographique à terme en l'absence de diversification du parc de logements. La ville est confrontée à une demande de logements de plus petite taille, afin de répondre aux attentes des

jeunes quittant le foyer des parents et des personnes vieillissantes en perte d'autonomie.

La densité moyenne de logements à l'hectare est assez faible, s'élevant à 7,6.

L'habitat social est en déficit. Il reste sous représenté, même s'il a connu une croissance ces dernières années pour représenter aujourd'hui 12,3 %. Pour répondre aux objectifs règlementaires de 25 % des résidences principales à caractère social, le rythme de production de logements projetés devrait être de l'ordre de 135 logements par an, dont 54 logements locatifs conventionnés et 20 logements en accession abordable.

La restructuration du centre (PAE centre bourg), en cours d'achèvement, vise à renforcer l'identité de la commune et contribue à favoriser son attractivité.

La demande sociale est endogène, issue de ménages résidant déjà dans la commune. La qualité de l'offre nouvelle a conduit à un accroissement de la demande, les demandeurs appréciant le côté attractif de la commune et les avantages des services de la métropole. La venue du tramway à l'horizon 2019 à Cantinolle ne fait que renforcer ce sentiment.

Les emprises foncières à mobiliser pour les besoins en habitat pour la période 2016-2021 sont évaluées à 19 ha.

### Population

La commune est en constante évolution démographique depuis les années 90. Sa population

s'élève au dernier recensement à 10 147 habitants. Elle se situe par ailleurs dans l'un des secteurs les plus dynamiques démographiquement de la métropole.

Cette vitalité est amenée à perdurer dans les prochaines années avec la conduite de plusieurs projets urbains.

Les indicateurs de richesse des habitants de la commune sont élevés, puisqu'elle dispose d'un des plus forts revenus médians par ménage de la métropole bordelaise.

En effet, 37 % des ménages ont des ressources mensuelles supérieures à 4 000 € et 78 % sont des propriétaires occupants.

Le constat d'une commune qui jouit d'une situation socio-économique plus favorable que la moyenne ne doit toutefois pas masquer les situations précaires vécues par certains publics fragiles dont les besoins sont croissants comme en témoigne une sollicitation en hausse du centre communal d'action sociale.

La commune abrite une population importante de gens du voyage sédentarisée dans des conditions précaires et/ou illégales. Leur situation reste à régulariser et fait l'objet d'un suivi par un comité municipal dédié.

Néanmoins, c'est une commune à caractère familial, où le modèle dominant est celui des ménages âgés de 30 à 60 ans, avec enfants.

## Mobilité et Desserte

La commune est traversée par de fortes migrations journalières (domicile – travail) et saisonnières vers les stations balnéaires pendant la période estivale.

Voie d'accès principale au Médoc, elle est aussi très sollicitée par un trafic poids lourds très important engendré par des activités extracommunautaires.

Deux infrastructures routières marquent le territoire du Taillan-Médoc.

- L'ex RD 1215 constitue un élément de rupture dans le paysage.
- L'avenue de Soulac (ex RD 1) en centre bourg est très marquée par une circulation poids lourd (1 500 à 2 000 PL/jour) à l'origine de nuisances importantes, mais dont la commune devrait à terme s'affranchir avec la réalisation de la future déviation du Taillan-Médoc sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental.

Le Taillan-Médoc se situe au 4<sup>e</sup> rang des communes les plus motorisées avec seulement 4 % de ménages sans véhicule particulier.

Son positionnement géographique, associé à sa faible densité, explique un recours important à l'automobile par rapport aux autres modes de locomotion.

A noter que l'arrivée de la ligne D du tramway en entrée de Ville, et limite communale d'Eysines (Cantinolle), et la perspective de son extension en direction de Saint-Médard-en-Jalles à moyen terme, avec deux arrêts sur la commune, devraient modifier les comportements de déplacement des habitants.

La desserte en transport en commun est assurée par trois lignes régulières : la liane n° 5 (reliant le Taillan à Bordeaux), la Corol 37 (reliant le lycée ay parc des Expositions) et la ligne 71 (reliant le lycée Sud Médoc à Mérignac).

La Ville bénéficie également des deux lignes spécifiques : la ligne 79 (reliant Eysines au lycée Sud Médoc) et la ligne 85 (reliant Tanaïs à la Mairie ou au lycée Sud Médoc).

## Économie

L'essentiel des emplois du Taillan-Médoc est lié aux activités de droit privé en support d'un service public, aux commerces, à la réparation de véhicules et à la construction.

Certains secteurs sont sous représentés, notamment ceux liés aux activités scientifiques et techniques, aux services, à l'hébergement, ou encore à la restauration. L'évolution annuelle des emplois salariés est de 2,9 % sur la période 2010 / 2012, alors que la moyenne annuelle pour Bordeaux Métropole est de 1,1 %. Ils s'élevaient à 530 emplois en 2012.

L'absence de zone spécifique dédiée à l'activité économique entraîne un éparpillement des entreprises sur le territoire, notamment dans les secteurs du Centre Bourg, de la Boétie, et de Cassenore. La commune est ainsi exposée à une certaine fragilité commerciale. Cependant la collectivité porte avec Bordeaux Métropole un projet de Zone d'activité économique dans le quartier du Chai en bordure de l'ex RD 1215. D'une superficie de 2 hectares, cette dernière, livrée début 2019 accueillera des activités artisanales et secondaires de PME-PMI.

La commune bénéficie de la proximité de pôles d'activités situés sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles, du Haillan et de Mérignac qui représentent un bassin d'emplois important à l'échelle de la métropole.

## Forces et faiblesses

Niveau métropolitain	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un poumon vert doté d'espaces naturels importants (vignes, forêt, zones maraîchères) contribuant à l'économie locale et à la biodiversité du nord-ouest de l'agglomération.</li> <li>• La commune assure l'alimentation en eau potable d'une partie importante de la population, grâce aux sources du Thil, de la Gamarde et à l'aqueduc du Taillan.</li> <li>• Porte d'Entrée de l'agglomération en venant du Médoc.</li> <li>• L'arrivée du tramway en 2025 constitue un réel atout.</li> <li>• Nombreux projets en mutualisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune souffre d'une problématique de gestion des flux venant du Médoc avec notamment un trafic poids lourd important.</li> <li>• Le Taillan-Médoc reste une « commune dortoir » du fait notamment de l'absence d'équipement métropolitain ou d'attractivité suffisante.</li> </ul>

Niveau intercommunal	
Forces	Faiblesses
<p><b>Proximité avec des bassins d'emplois</b></p> <p>Avec Saint-Médard, Le Haillan et Mérignac, Le Taillan-Médoc est situé à proximité de bassins d'emplois importants à l'échelle de la métropole, à l'instar de la zone aéroportuaire et des activités liées à la défense ou bien des entreprises situées à Blanquefort.</p> <p><b>Le Parc des Jalles</b></p> <p>Un projet commun, porté aussi par Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Blanquefort.</p>	<p><b>Le traitement de la trame verte tend à isoler la commune</b></p> <p>Entourée de forêts et de cultures maraîchères, cela ne favorise pas pleinement le lien du Taillan-Médoc avec les communes riveraines.</p> <p><b>Une faiblesse des liaisons douces</b></p> <p>Notamment avec les communes limitrophes, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort et Saint-Aubin de Médoc.</p>

## Niveau communal

Forces	Faiblesses
<p><b>Un cadre de vie agréable</b></p> <p>C'est un territoire qui accueille les populations travaillant aux alentours en leur offrant un cadre de vie agréable et verdoyant, ainsi qu'une certaine proximité avec le littoral.</p> <p>Le développement urbain est raisonné grâce à une politique volontariste pour préserver le patrimoine architectural, urbain et paysager. Une charte a été adoptée dans ce sens.</p> <p>Le Taillan-Médoc dispose d'un potentiel de foncier relativement important.</p> <p><b>Un réseau associatif sportif, culturel et social développé sur l'ensemble de la commune</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La commune compte près de 50 associations.</li><li>• Elle s'est dotée pour l'organisation de ces manifestations :<ul style="list-style-type: none"><li>• d'une salle polyvalente « Le Palio » ;</li><li>• d'un pôle culturel « Le Domaine de la Haye » qui héberge la médiathèque, l'école de musique et l'auditorium.</li></ul></li></ul> <p>Elle a récemment réhabilité ses terrains de pratique sportive, en les dotant de surfaces modernes et innovantes : greenset pour les terrains de tennis extérieurs, et un terrain synthétique de football avec des billes de liège.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La commune possède une richesse en termes de patrimoine avec le Château de la Dame Blanche (XVIII<sup>e</sup> siècle) et ses vignobles.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une circulation très dense et des nuisances liées au trafic poids lourds au centre de la commune.</li><li>• Absence de centralité qui tend à se résorber avec le PAE Centre Bourg.</li><li>• La commune présente un parc résidentiel, insuffisamment diversifié avec une prédominance de la maison individuelle en termes de typologie.</li><li>• Faiblesse du développement économique, avec une absence de zone spécifique dédiée aux entreprises (ZAE en projet).</li><li>• Gestion des gens du voyage sédentarisés dans des conditions précaires, source de pollution dans un secteur sensible.</li><li>• L'assainissement pluvial est un problème récurrent pour la commune, notamment lors de l'aménagement de l'espace public.</li><li>• Un retard, une forte proportion de voiries communales (non intégrées dans le domaine public métropolitain).</li></ul>

# Bilan des études et réalisations sur les deux précédents contrats

## Développement urbain

- L'aménagement du **Centre Bourg** a été étudié et réalisé en partie sur les deux contrats précédents. Il vise à donner une centralité, en favorisant les commerces de proximité et l'habitat avec une composante de mixité sociale.
- La requalification du **secteur du Chai** : il s'agit dans un objectif de développement de la commune et d'aménagement du territoire de requalifier un quartier souffrant d'un manque de cohérence urbaine et d'un sous équipement en VRD. Il s'agit aussi, dans un objectif social de poursuivre en mettant en œuvre les moyens de résorber l'habitat précaire, de sauvegarder pour des raisons sanitaires le périmètre de captage des sources du Thil et de la Gamarde et de tendre vers le seuil des 25 % de logements sociaux requis. L'opération porte sur 66 hectares dont 5 hectares à vocation économique.  
Le projet concerne la réalisation d'environ 670 logements, soit 60 000 m<sup>2</sup> de SHON. Plusieurs opérations de relogement de familles de gens du voyage ont été déjà réalisées (notamment la réalisation de 33 logements (Résidence Maou Ha) dont 17 à vocation de relogement de familles de gens du voyage).
- **Secteur de Gelés / Renouille** : il s'agit d'un secteur entouré de forêts, situé au Nord de la commune, à enjeux environnementaux forts avec une étude pré-opérationnelle en cours. L'étude diligentée vise à définir l'opportunité, les conditions, et les outils d'un développement urbain.
- **Chemin du four à chaux** : l'étude de requalification de la voie vise à sécuriser les déplacements piétons et 2 roues et à aménager ponctuellement du stationnement. La levée des préalables fonciers est quasiment achevée et la déclaration d'utilité publique a été obtenue.

## Les aménagements voirie et assainissement

- **Avenue de la Boétie**, un premier tronçon, Cimetière / Allée du Curé est réalisé.
- **Accès à la Médiathèque** : ces travaux concernent une partie de la rue de Calavet, qui a été aménagée avec une aire de retournement et du stationnement. Les travaux sont achevés.
- **Avenue de Soulac**, il s'agit, en lien avec l'arrivée du tramway, de l'aménagement de pistes cyclables réalisées jusqu'au carrefour de Cantinolle. L'opération est terminée.
- **Bassin de retenue de Grimoine**, les travaux sont réalisés, ainsi que le collecteur sur la rue de Cante Cric. EP.
- **Rue de Belgique**, collecteur d'eaux usées réalisé.

## Les espaces naturels

- Arboretum du Domaine de la Haye, action de protection et de valorisation d'un espace naturel (espace boisé).

# Enjeux partagés

## Les grandes orientations partagées de la mandature

### Niveau métropolitain

- Dans le cadre du SDODM, améliorer l'accès au réseau de transports en commun et les rabattements des véhicules particuliers en lien avec l'arrivée du tramway, encourager le développement et l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture. (Étude prospective de desserte en TCSP du secteur Ouest, arc économique Grand Ouest). Mener une réflexion sur les flux de circulation venant du Médoc, notamment avec la réalisation de la déviation du Taillan-Médoc pilotée par le Conseil départemental. La mise à deux fois deux voies de la RD125 et l'extension de la ligne sont deux projets structurants incontournables pour la Commune.
- Identifier le Taillan-Médoc comme porte d'entrée du Médoc et de la métropole par le développement économique et touristique de la commune.
- Diminuer la quantité de déchets collectés et lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

### Niveau intercommunal

- Lancer une réflexion sur les espaces naturels en lien avec les autres communes (Parc des Jalles, Vallée maraîchère, Gamarde, massif forestier).
- Intégrer le devenir du site DIATAN en porte d'entrée du Parc des Jalles (foncier).
- Étudier la liaison douce en direction de la commune de Saint- Aubin par notamment le lycée du Sud Médoc et du collège Léonard de Vinci.
- Aménager le carrefour de Cantinolle.
- Réaliser une jonction adaptée vers Blanquefort par la requalification du Chemin du Four à Chaux.

### Niveau communal

- Définir la stratégie foncière et d'urbanisation de la commune en lien avec le PLU. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre les politiques de développement et préservation. Le Taillan-Médoc dispose d'une réserve foncière importante de parcelles non bâties. Celles-ci se situent souvent en cœurs d'îlots et menacent d'être enclavées par les dernières mutations en façade sur rue. La multiplication des bandes d'accès ne va pas faciliter la création de maillages d'espaces publics au service d'une évolution de ce foncier. Une stratégie reste donc à définir avec Bordeaux Métropole sur le devenir de ces territoires.
- Satisfaire aux obligations de la loi SRU en matière de logements sociaux.
- Diversifier l'offre résidentielle pour l'adapter notamment à des logements plus petits, pour répondre aux besoins des jeunes ménages et des personnes vieillissantes.
- Qualifier et arrêter les limites entre « forêt, campagne et vignes », au travers d'une urbanisation maîtrisée.
- Créer un centre-ville attractif et apaisé, offrant un bon panel de services, susceptible de contrer la dispersion de l'habitat dans les secteurs les plus diffus. Saisir les opportunités foncières pour diversifier l'offre résidentielle. Poursuivre la visibilité du centre ville en favorisant le commerce de proximité tout en affirmant son identité et en préservant son patrimoine paysager et architectural.
- Pacifier le trafic sur l'axe Nord-Sud et sécuriser les carrefours sur les grands axes (Mathyadeux / Soulac RD 1 et Foin / Soulac RD1).
- Mettre à niveau le réseau d'assainissement pluvial en lien avec le FIC.
- Préserver le patrimoine architectural, urbain et paysager.
- Résorber l'habitat précaire des gens du voyage et traiter la question de leur sédentarisation.
- Favoriser l'implantation d'une zone d'activités et accompagner le développement économique.

## Les sites prioritaires

### Niveau métropolitain

#### **Sites 55 000 hectares**

Un site laboratoire a été identifié, à cheval sur le Taillan Médoc et Blanquefort, sur Gelès-Tanaïs.

### Niveau intercommunal

**Natura 2000 et PEANP** (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Poursuivre les réflexions sur les espaces naturels en lien avec les autres communes.

#### **Secteur Cantinolle**

Valorisation et aménagements du secteur de Cantinolle, avec la réalisation du Parc Relais, l'arrivée du Tramway, la réflexion concernant la relocalisation de DIATAN et l'aménagement du carrefour.

### Niveau communal

#### **ZAE du Chai :**

Réaliser une opération efficiente et bien insérée dans son environnement afin d'assurer le développement économique de la commune et la relocalisation d'activités préexistantes. Il s'agit d'aboutir à la commercialisation de lots à la suite d'une procédure d'aménagement portée par un opérateur privé.

#### **PAE Centre bourg**

L'apaisement prochain du trafic sur la RD 1 devrait favoriser la poursuite des actions de consolidation de la rive Est de cet axe. En effet, l'aménagement des terrains situés à l'Est de l'avenue de Soulac et de certaines parcelles éparses situées dans le tissu ancien doivent améliorer et affirmer ces fonctions de centralité. Il s'agit de réorganiser certains espaces publics, avec une volonté communale forte, à savoir la création d'aires de stationnement pour favoriser le tissu commercial et de services et valoriser la structure urbaine existante. Amorcée dans le cadre du premier contrat, la réalisation de cet aménagement est bien avancée.

#### **PAE du Chai**

Poursuivre la réalisation de cette opération, en maintenant l'outil « PAE », s'assurer de la maîtrise foncière et mener le projet de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à destination de populations précaires afin de résorber l'habitat insalubre.



# Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

## La gouvernance de proximité

### Le schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation adopté en Conseil métropolitain le 20 mars 2015 a pour vocation d'organiser au mieux les services rendus à l'usager, tout en optimisant les dépenses et en trouvant les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du mandat.

Pour leur mise en œuvre, les cinq objectifs du projet de mandature s'appuieront sur une gouvernance de proximité, un fonctionnement territorialisé renforcé et une plus grande mutualisation. L'ensemble de ces principes sont formalisés dans le schéma de mutualisation, mutualisation « à la carte » avec la création de services communs entre la Métropole et ses communes.

Les communes ont le choix des domaines (14 domaines, 130 fonctions opérationnelles et support) à mutualiser et de la temporalité. Chaque année est ainsi mis en œuvre un nouveau cycle de mutualisation, sur la base des demandes exprimées par les communes.

Le contrat d'engagement est le support de ce nouveau mode de gouvernance qui formalise le cadre général d'organisation des relations et de l'action Métropole/commune.

A noter : les domaines mutualisés restent de compétence communale et ne sont donc pas déclinés dans le cadre des contrats de co-développement.

### Le rôle des pôles territoriaux

La territorialisation de l'action métropolitaine s'est renforcée avec la mise en place des pôles territoriaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle traduit cette volonté de privilégier une organisation de proximité, proche des habitants et des communes.

Les pôles territoriaux permettent la poursuite de la déconcentration des missions assurées par la Métropole.

Ils sont ainsi confortés dans leur mission entre autres de suivi et de coordination des contrats de co-développement au plus près des communes. La proximité qu'ils entretiennent avec les acteurs de terrain leur permet de disposer d'une bonne connaissance et compréhension des enjeux communaux.

Rattachés à la Direction générale des territoires, ces pôles territoriaux au nombre de quatre sont répartis et constitués de la manière suivante :

#### Pôle territorial ouest

Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas, Mérignac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Parempuyre ;

#### Pôle territorial sud

Bègles, Gradignan, Talence, Pessac et Villenave-d'Ornon ;

#### Pôle territorial rive droite

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;

#### Pôle territorial de Bordeaux

Bordeaux.



Les pôles territoriaux sont ainsi structurés autour de quatre directions, traduisant notamment la volonté de conforter la transversalité dans la gestion des dossiers et des sollicitations :

- une direction du développement et de l'aménagement, qui pilote la mise en œuvre à l'échelle de son territoire des politiques de développement et d'aménagement (mobilité, développement économique, projets urbains et d'espaces publics, politique de la ville, AOS, foncier...);
- une direction de la gestion de l'espace public, elle-même organisée en services territoriaux chargés d'apporter au plus près du terrain les services publics de proximité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance de la voirie, des espaces verts et de la propreté urbaine ;
- une direction administrative et financière chargée d'une part, pour le compte des communes qui ont mutualisé ces fonctions, de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire et de la commande publique, et d'autre part du support administratif, financier et marchés spécifiques pour le pôle territorial ;
- une direction des ressources humaines chargée des activités RH mutualisées pour le compte des communes et déconcentration pour les agents métropolitains.

L'Adjoint au Directeur général des territoires, en charge d'un pôle territorial, pilote et garantit la mise en œuvre du contrat de co-développement et du contrat d'engagement passés entre Bordeaux Métropole et les communes de son territoire.

Une Conférence territoriale des élus, par territoire, a été mise en place, lieu de coordination, d'information, d'échanges et de propositions.

Les conférences territoriales ont été installées au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les premières séances ont permis de préciser le rôle et le fonctionnement de ces nouvelles instances créées dans le cadre du schéma de mutualisation.

Ces conférences sont organisées et animées à tour de rôle par le Maire d'une commune en collaboration avec le pôle territorial et la direction générale des territoires. Cette instance a pour vocation d'examiner et de débattre de sujets communs concernant les territoires.

A ce titre, il est proposé qu'un bilan des avancées des contrats et en particulier des actions intercommunales soit présenté annuellement dans le cadre de ces conférences territoriales. La présentation de ce bilan

se fera en présence du Vice-Président en charge des contrats co-développement 2018-2020.

## Le référent territorial

Le référent territorial est l'interlocuteur privilégié de la commune au sein du pôle territorial.

Il a pour mission d'assurer la préparation, l'élaboration et le suivi du contrat.

Il garantit la proximité avec les communes en suivant l'avancement du contrat, en sollicitant les chefs de projet et en faisant remonter les demandes de la commune.

Il est l'animateur du contrat de co-développement.

## Le chef de projet

Un chef de projet est identifié pour chaque action du contrat. Il a en charge son pilotage et sa mise en œuvre. Il assure le suivi de l'avancement du projet et rend compte régulièrement au référent notamment dans le cadre des revues de contrats annuelles.

Il est garant du respect des engagements métropolitains dans le cadre de la mise en œuvre du contrat et du respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'action.

## Les modalités de financement du contrat

Les nouvelles actions proposées pour cette quatrième génération de contrats ont été définies en cohérence avec les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de Bordeaux et des communes. Ce dernier intègre une logique de gestion de ses investissements en autorisation de programme et crédits de paiement, qui permet de conforter un niveau d'engagement pluriannuel sur la durée des projets et d'un vote budgétaire au regard du strict besoin annuel et dans le respect des plafonds annuels des dépenses d'investissement.

L'action de la Métropole sur le territoire est continue. Les grands projets se déploient ainsi sur plusieurs générations de contrats. Dans un souci d'efficacité, des actions sont ainsi très logiquement reportées d'un contrat à un autre. Le report d'une action ne traduit donc pas systématiquement le non-respect d'un engagement pris mais bien la continuité de l'action publique.

Ainsi, les contrats de co-développement 4<sup>e</sup> génération sont composés :

- d'une part, d'actions en cours de réalisation des contrats précédents dénommées « coup-partis ». Ces fiches actions ont été réinscrites automatiquement dans les contrats 2018-2020 et sont d'ores et déjà inscrites au PPI,
- et d'autre part, de nouvelles actions retenues notamment au regard de leur opportunité, de leur niveau de priorisation par la Métropole et la commune, de la maturité et faisabilité du projet.

Les contrats 2018-2020 ont été élaborés en complémentarité avec les actions relevant du Fonds d'intérêt communal (FIC) qui pourra participer au co-financement de certains projets inscrits aux contrats.

Conformément à la délibération n° 2014/0796 du 19 décembre 2014 relative au FIC, les études et travaux sur les voies de catégorie 3 et 4, ne sont pas retenus au titre des contrats de co-développement mais relèvent d'un financement au titre du FIC.

Il en est de même pour les travaux d'assainissement Eaux pluviales d'enjeu local, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises s'y rapportant.

Le FIC contribue également au financement des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain à hauteur de 20 %.

## Les modalités de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de Bordeaux Métropole et aux règles qui régissent l'attribution des aides de la Métropole aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, dépôt d'un dossier formalisé de demande pour les subventions, conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ses organes de décision et dans les limites fixées par les modalités de financement du contrat.

## Suivi et adaptation du contrat

Le pilotage des contrats se fera par la tenue de revues de contrat à raison de 2 à 3 par an animées par les référents territoriaux, afin de permettre un suivi des engagements pris.

Le principe de substitution, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat est maintenu.

Ainsi, toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu.

Ces adaptations sont suivies et gérées par la mission contractualisation avec les communes en lien avec le pôle territorial.

Par ailleurs, des avenants thématiques pourront être passés afin d'intégrer dans les contrats de nouvelles compétences de Bordeaux Métropole ou la mise en œuvre/reconduction de nouveaux dispositifs tel que le Règlement d'intervention en faveur du financement métropolitain des groupes scolaires hors Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM).

# Article 7 : Déclinaison opérationnelle 2018-2020

Bordeaux Métropole impulse des politiques métropolitaines qui se déclinent sur l'ensemble du territoire de la métropole dans le cadre de schémas directeurs ou plans-programmes. Ceux-ci encadrent des actions plus opérationnelles, déclinées dans les contrats.

## Les schémas directeurs et plans-programmes

### LA METROPOLE DE LA HAUTE QUALITE DE VIE

#### La gestion des déchets

La métropole bordelaise est lauréate de la démarche « territoire Zéro déchet zéro gaspillage », ce qui l'engage à mobiliser tout le territoire et ses acteurs vers la réduction des déchets et le développement d'une économie circulaire.

Cette démarche s'intègre au **Plan déchets 2016-2020** adopté en mai 2015 qui reprend l'ensemble des composantes de la politique déchets : qui va de la prévention, de la pré-collecte, de la collecte, du tri, de la valorisation jusqu'au financement du service.

En termes d'objectifs quantifiés, la métropole se fixe l'ambition de :

- réduire de 10 % des ordures ménagères par habitant entre 2011 et 2020 (les premières données collectées seront présentées en conseil de Juillet 2018)
- stabiliser la production des encombrants collectés par habitant ;
- réduire de 1 % les déchets verts collectés par habitant et par an entre 2011 et 2020 ;
- stabiliser le poids des déchets non ménagers pris en charge par la métropole.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'élaboration de différents types d'actions qui sont déclinés dans le cadre des contrats de co- développement dont la construction, le maintien et le développement des centres de recyclage principalement en intra rocade.

Le plan d'actions (délibération n° 2017-449 du 7 juillet 2017) pour un effet levier renforcé, doit se décliner à l'échelle des communes, notamment sur les actions relatives à la réduction des déchets des ménages et de l'économie circulaire.

C'est pour cela que les contrats 2018-2020 ont été l'occasion de contractualiser des engagements des communes à ce sujet tels que :

- Favoriser le compostage partagé
- Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage dans les écoles
- Faire de la sensibilisation sur les pratiques du jardinage zéro déchet

#### La transition énergétique et écologique

**Le Plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie** intégrant un Plan climat air énergie territorial a été adopté le 7 juillet 2017. Ce plan d'actions co-construit avec les acteurs du territoire est le reflet de l'ambition de Bordeaux Métropole en matière de transition énergétique. Il intègre à la fois le projet de mandature dont la haute qualité de vie constitue un des piliers et l'évolution des compétences de la Métropole, notamment en matière de transition énergétique.

Trois grandes orientations stratégiques structurent ce document pour la période 2017 – 2022 :

- Accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050 : exercer le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie, maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti, porter la part des énergies renouvelables à 19 % en 2020 et 32 % en 2030, promouvoir une mobilité durable...
- Protéger et mieux valoriser les 50 % d'espaces naturels et agricoles : conjuguer aménagement du territoire et transition écologique, concilier santé et bien-être en milieu urbain dense, construire un territoire résilient face aux risques naturels et climatiques, préserver la ressource en eau...
- Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique : consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins, renforcer les solidarités, impliquer

les citoyens, faire de la métropole un territoire d'innovation et de croissance verte.

Ces axes sont notamment repris au sein des contrats de co-développement au travers des actions suivantes :

- Soutien à la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux
- Animation, sensibilisation et conseils sur les enjeux du développement durable
- Comité de Suivi Santé Environnement : étude de l'environnement autour des incinérateurs
- Réseaux de chaleur : études d'opportunités
- Etudes de desserte énergétique

## Valorisation et préservation des espaces naturels

Les objectifs métropolitains en faveur de la valorisation et la préservation des espaces naturels se déclinent autour d'un dispositif d'intervention financier et de différents programmes structurants, à savoir :

### Un dispositif métropolitain d'aide financière et technique aux porteurs de projet

Depuis 2015, le contexte réglementaire a évolué en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. La loi MAPTAM a donné une légitimité à agir en faveur :

- de la protection et de la valorisation des espaces naturels, paysagers et agricoles (compétence Valorisation du Patrimoine Naturel et Paysager)
- de la protection des milieux aquatiques (compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- de la « lutte contre les nuisances sonores ».

La loi Biodiversité renforce les évaluations environnementales, la prise en compte des zones humides et l'application de la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Prenant en compte ces évolutions et dans le cadre de cette 4<sup>e</sup> génération de contrats de co-développement, **le nouveau règlement d'intervention Nature et Agriculture** a été adopté par le conseil de métropole dans sa séance du 23 Mars 2018. Il a pour ambition de contribuer à la réalisation de projets en phase avec les orientations de la politique Nature et Agriculture qui sous-tendent et structurent dans le projet de développement global de Bordeaux Métropole.

Afin de s'inscrire dans une logique d'aménagement durable pour une Métropole écologique et à biodiversité positive, ce nouveau dispositif d'aide Nature-Agriculture propose donc de soutenir toute action, projet ou démarche qui répond aux enjeux suivants :

- informer, sensibiliser, former et convaincre les acteurs du projet métropolitain et les habitants de l'urgence et de la nécessité de la préoccupation environnementale et son bien-fondé,
- préserver et valoriser dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les grands espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à enjeux écologiques,
- lutter contre la perte accélérée de biodiversité et agir en faveur d'une biodiversité positive,
- faire de l'agriculture et de l'alimentation, un nouvel enjeu de développement durable pour le territoire,
- concilier projets de développement et d'aménagement du territoire métropolitain et protection d'espaces naturels et agricoles dans une approche de transition écologique,
- contribuer au maintien d'un territoire à haute qualité de vie, en favorisant la présence de la biodiversité en ville et en soutenant les actions expérimentales en matière d'aménagement urbain durable,
- développer la forêt métropolitaine (au sens densité et qualité du patrimoine arbore) pour améliorer le cadre de vie et renforcer les continuités écologiques quelle que soit la densité urbaine.

### Des programmes visant au maintien des espaces agricoles

L'enjeu métropolitain est de soutenir les exploitations en place (développement et transmission) et d'en accueillir de nouvelles, dans l'objectif prioritaire de développer une agriculture alimentaire locale et durable. Pour cela, différents volets sont à décliner sur le territoire, en partenariat avec les communes, les autorités compétentes et les acteurs locaux experts.

Une attention particulière est portée sur le volet foncier.

### Des programmes visant à la promotion des espaces naturels

Les enjeux de préservation des espaces naturels sont partagés par la Métropole et les communes. Aussi, les programmes précités font l'objet de fiches action territorialisées au sein du présent contrat telles que le programme d'actions du PEANP des Jalles (Périmètre de protection et de préemption des espaces agricoles et naturels périurbains), le Parc des Coteaux, les boucles vertes....

## La politique de l'eau

Depuis décembre 2011, Bordeaux Métropole est doté d'un document cadre « **la Politique de l'eau** » affichant sa stratégie à 20 ans autour des enjeux de l'eau.

La métropole bordelaise s'engage activement dans la préservation des milieux aquatiques et la constitution d'une ressource en eau de qualité.

Au titre de la politique de l'eau, les programmes suivants notamment sont mis en œuvre :

### Schéma directeur des eaux usées sur le territoire métropolitain

La métropole bénéficie d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées fonctionnel par temps sec et le programme d'équipement en stations d'épurations est achevé.

Toutefois, des risques de saturation de certaines installations sont identifiés à moyen terme.

Par conséquent, la croissance démographique de la métropole prévue à l'horizon 2030, ainsi que les situations à risque d'ores et déjà identifiées au niveau de certains ouvrages structurants, impliquent de mettre en route un programme de reconnaissances et d'études sur certains ouvrages de transport et de traitement des eaux usées.

A ce jour, un programme d'investissement est également prévu à hauteur de 91 M€ pour prévenir les risques déjà identifiés mais aussi répondre aux nouvelles réglementations qui protègent la qualité des milieux naturels.

### Schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire métropolitain

A l'issue des programmes de reconnaissance, d'études et de travaux menés au cours des décennies passées, le risque pluvial est maintenant bien connu sur la métropole bordelaise et l'essentiel du territoire dispose d'équipements qui le protègent des événements pluviaux d'occurrence décennale.

La stratégie engagée prévoit des investissements à hauteur de 100 M€ dans les secteurs prioritaires, qui vont permettre de généraliser le niveau de sécurité pour une pluie décennale d'ici 30 ans.

La priorisation de ces investissements sera guidée par le schéma directeur, document cadre, qui se veut être avant tout un outil d'aide à la décision permettant de croiser aléas, enjeux, risques et effets opportunités.

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : GEMAPI

17 communes de Bordeaux Métropole sont concernées par le risque d'inondation fluvio-maritime, soit 1/3 du territoire situé en dessous des plus hautes eaux de la Garonne et 40 000 personnes vivant en zone inondable. Bordeaux Métropole travaille ainsi au renforcement de son intervention dans ce domaine depuis plusieurs années et à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente globale à l'échelle de l'agglomération.

Dans la continuité de cette dynamique de prise en compte du risque d'inondation, il est apparu indispensable que la Métropole engage rapidement une démarche de réduction de la vulnérabilité de son territoire au travers notamment du **Programme d'action de prévention des inondations (PAPI)** au côté du SMIDDEST (Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde) sur une durée de 6 ans (2016-2022). Ce PAPI comporte 25 actions de maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, représentant 55 M€ d'actions et de travaux sur le territoire de Bordeaux Métropole (77 700 000 € total).

Le PAPI concerne à la fois des actions de prévention (amélioration de la connaissance, sensibilisation, prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire, gestion de crise...) et des travaux de confortement à hauteur constante des digues au droit des secteurs à fort enjeux humains et économiques et de restauration du réseau de ressuyage des marais.

Afin de mener à bien ce programme et de réaliser des actions concrètes, Bordeaux Métropole a pris par anticipation la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2016 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de renforcer son rôle dans la gestion des ouvrages protection sur son territoire. Bordeaux Métropole réalise ainsi la surveillance, l'entretien et les travaux d'ouvrages utiles pour la protection des populations ainsi que les dispositifs hydrauliques structurants (porte à flots, pelle) et le réseau principal de vidange des inondations fluvio-maritimes, soit en régie, soit par délégation de compétence à des syndicats de bassins versants. Elle assure également l'entretien des cours d'eau non domaniaux présentant un caractère prioritaire dans le cadre de la prévention contre les inondations métropolitaines et la gestion des milieux aquatiques.

Les actions opérationnelles qui en découlent sont territorialisées et valorisées au sein des contrats de co-développement.



# LA METROPOLE DE LA VALORISATION DU TERRITOIRE

## La politique foncière, de l'habitat et de la Ville

### La politique de la ville

La loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 a transféré le pilotage du contrat de ville aux métropoles.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a notamment adopté son nouveau **Règlement d'intervention de la politique de la ville** par délibération n°2015-750 du 27 novembre 2015. L'intervention de la Métropole a ainsi été élargie au financement de la construction ou réhabilitation d'équipements de proximité (culturels, sportifs, de loisirs, etc.) dans les quartiers prioritaires, de veille, ou à proximité de ces quartiers, et bénéficiant majoritairement à leurs habitants soit 60 000 habitants.

Dans le cadre du contrat de ville, Bordeaux Métropole pilote également les projets de renouvellement urbain labellisés par l'ANRU, afin d'accompagner la transformation profonde des quartiers les plus en difficulté.

### La Politique de l'habitat / Opérations d'aménagement

Les opérations d'aménagements initiées dans les précédents contrats se poursuivent. Elles contribueront à la production globale de logements sociaux du territoire environ pour moitié.

Cette nouvelle génération de contrats de co-développement est l'occasion de préciser, prioriser et planifier la programmation des équipements publics afférents. Les premières réalisations liées aux îlots témoins ainsi que les opérations d'aménagement 50 000 logements, le long des axes de transport collectifs sont en cours sur plusieurs communes de la métropole et font l'objet de fiches action spécifiques.

Afin d'intensifier l'augmentation et l'amélioration du parc de logements, de garantir une offre de qualité et diversifiée, mais aussi d'assurer un accès au logement à tous, Bordeaux Métropole prévoit **plusieurs programmes d'actions** déclinés dans ces contrats tels que :

- l'expérimentation pour la mise en place d'un Espace temporaire d'insertion (ETI),
- les projets de rénovation urbaine,
- les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain,
- la participation au dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique,
- la diversification de l'offre de l'habitat : habitat participatif.

Bordeaux Métropole participe également, dans le cadre de la réalisation **des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM)**, définies dans la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015, au financement du coût de réhabilitation, d'extension ou de construction des groupes scolaires induits par les OAIM.

En dehors des groupes scolaires réalisés dans le cadre de ces opérations, Bordeaux Métropole intervient également :

- via la remise aux normes des groupes scolaires métropolitains avant rétrocession à la commune ;
- via le soutien de l'action communale, dans le cadre du **règlement d'intervention adopté par délibération n°2017-106 du 17 mars 2017**. Ce nouveau règlement s'inscrit dans un territoire en pleine croissance qui doit faire face à de nouveaux besoins scolaires. Les contrats de co-développement 2018-2020 ont vocation à recenser l'ensemble des projets des communes dans les trois ans à venir, sous réserve toutefois de la poursuite du dispositif au-delà de 2018, de la complétude et de l'éligibilité de chaque dossier.

### Accroître la maîtrise foncière

L'objectif des actions inscrites au sein des contrats est de décliner de façon partenariale la stratégie foncière dans les territoires, en accord avec les enjeux métropolitains et communaux en matière d'aménagement économique, d'urbanisme, d'habitat et de nature. Ce co-pilotage de la stratégie foncière a notamment pour finalité une meilleure anticipation des programmes d'aménagement/construction et des choix de maîtrise foncière.

La Métropole et les communes s'appuieront d'une part sur les apports de la Conférence Permanente des Opérateurs du Foncier et de l'Immobilier (animée par la Métropole), et d'autre part sur les données et outils de stratégie foncière : estimation préalable, fiche de faisabilité, foncier stratégique identifié pour le PLU 3.1, données sur les valeurs foncières, etc.

Les actions et procédures de portage foncier par la Métropole s'inscrivent dans ce cadre partagé, en cohérence avec les objectifs énoncés et les éléments

de faisabilité des projets (valeurs foncières, programmes, etc.).

## La politique de mobilité

Le 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole a approuvé sa **stratégie métropolitaine pour les mobilités**.

Ce document cadre, feuille de route de la Métropole pour les dix ans à venir, présente de manière coordonnée l'ensemble des leviers d'action métropolitains avec, comme objectif, l'ambitieuse répartition des parts modales fixée dans le **Plan Climat de la Métropole (2012)** et à atteindre le plus vite possible : 25 % pour la marche à pied, 15 % pour le vélo, 15 % pour les transports en commun et 45 % pour la voiture.

Elle définit 6 axes d'action :

1. Poursuivre le développement d'un réseau structurant de lignes à haut niveau de service
2. Améliorer la performance des réseaux de transports en commun
3. Développer une politique ambitieuse d'optimisation de l'usage de l'automobile
4. Mettre en place une politique cohérente de stationnement avec les communes
5. Exploiter au maximum le potentiel des modes doux
6. Faciliter l'utilisation des services de transport par tous les citoyens

Sur le thème du développement des transports en commun, la Stratégie reprend notamment le **Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM)** approuvé en 2011 et actualisé en janvier 2016 et mars 2017.

Ce schéma définit le cadre de référence en matière de transports en commun et recense les principaux axes de déplacements à l'horizon 2025, dont les réflexions se poursuivent en lançant des études opérationnelles, pré-opérationnelles et de faisabilité pour la réalisation de nouvelles lignes de transport. Ces études sont territorialisées et déclinées dans le contrat de co-développement de chacune des communes concernées.

Bordeaux Métropole soutient également la mise en œuvre du stationnement payant, via un financement à hauteur de 50 % des dépenses de fourniture et de pose des horodateurs et via la prise en charge la totalité des travaux de signalisation.

## Le 2<sup>e</sup> Plan Vélo métropolitain 2017-2020

Cette nouvelle génération de contrats est un levier majeur dans la mise en œuvre de la politique volontariste portée par Bordeaux métropole avec la déclinaison du 2<sup>e</sup> Plan vélo, sur plusieurs aspects notamment :

- Le cofinancement de projets de voirie identifiés comme des priorités vélo et retenus dans les contrats de co-développement (9 M€ sur les 3 années du contrat)
- Le soutien aux 4 maisons du vélo et des mobilités retenues (dont une itinérante) dans le cadre d'un appel à projet mené en 2017. Par ailleurs, la maison des mobilités de Bordeaux est de compétence métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le développement du stationnement vélo avec 550 000 € d'investissement prévus sur les 3 années 2018, 2019 et 2020, pour déployer de nouvelles solutions de stationnement vélo fermé/sécurisé dans les communes ayant manifesté leur intérêt et inscrit l'action dans leur Codev. Par ailleurs, une politique ambitieuse de déploiement des arceaux est portée par Bordeaux Métropole (100 000 €/an hors CODEV). Cette action n'est par contre pas déclinée au sein des contrats.

## Le développement économique

La dynamique de la métropole bordelaise, aujourd'hui bien réelle, allie croissance démographique et désormais croissance économique pour le développement d'un territoire réinventé et équilibré.

L'arrivée de la LGV a produit un effet accélérateur et constitue une étape clé de la dynamique du territoire, engagée depuis des années avec le projet urbain de Bordeaux Métropole au travers de programmes d'investissement d'infrastructures et de grands équipements uniques.

C'est dans ce contexte de forte dynamique et d'ambition d'une croissance équilibrée que Bordeaux Métropole a adopté, en décembre 2016, **sa feuille de route économique** qui décline sa politique économique en trois axes majeurs autour d'un objectif prioritaire : **la création de 100 000 emplois salariés à horizon 2030**.

### Axe 1 : S'engager pour la croissance auprès des entreprises

Porter un plan d'actions stratégique et opérationnel d'aménagement économique, d'accueil et d'accompagnement des entreprises :

- Des territoires de projets (grands sites d'attractivité économiques, zones d'activités, quartiers mixtes, fonciers...)
- Des domaines d'activités structurants (vin, tourisme, aéronautique-spatial/défense, photonique, santé, chimie, matériaux, forêt/bois, tertiaire supérieur) et émergents autour des pôles et clusters du territoire
- L'animation des écosystèmes d'entrepreneurs et d'entreprises

- La valorisation de l'innovation (en partenariat avec grandes écoles et Universités)
- La croissance numérique (FrenchTech, industries créatives, transformation numérique)

### **Axe 2 : Valoriser nos atouts, attirer et augmenter la création de valeur**

Porter une stratégie d'attractivité offensive et collective, de prospection et de marketing territorial : Magnetic Bordeaux

- La promotion d'un territoire « Business Friendly »
- L'accueil des nouvelles entreprises
- La prospection internationale et développement d'opportunités d'affaires
- La poursuite de la forte dynamique de développement de l'offre touristique
- L'engagement dans une démarche talents (prospection, promotion, accompagnement école internationale, accueil des nouveaux arrivants)
- Le soutien aux manifestations culturelles contribuant au rayonnement du territoire : la culture constitue aussi un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » (délibération n°2011-0778 du 25 novembre 2011), notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

### **Axe 3 : Animer le partenariat aux différentes échelles de territoire**

- Une connaissance économique du territoire structurante et suivie
- Le développement d'un territoire métropolitain équilibré sur ses territoires (OIN, OIM, diffus) et dans la diversité des activités (commerce, artisanat, Economie Solidaire et Sociale, politique de la ville)
- Des coopérations élargies avec les composantes du « système métropolitain »

L'ensemble de ces axes sont déclinées de manière très opérationnelle au sein des contrats ainsi que les deux Opérations d'Intérêt Métropolitain.

- Une première Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc a été créée en septembre 2015 avec des moyens d'actions renforcés et une gouvernance spécifique pour améliorer les conditions

d'accueil des entreprises, notamment dans la filière aéronautique.

- Une deuxième OIM Bordeaux Inno Campus a été mise en place en 2016 sur tout le secteur économique du territoire autour du transfert de technologies et de l'innovation en matière de santé et de laser notamment.

### **Les équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain**

Les équipements d'intérêt métropolitain transférés par délibérations n°2016-717 du 2 décembre 2016 et 2016-798 du 16 décembre 2016 ont été introduits dans ces contrats pour ce qui concerne des travaux de construction et d'aménagement des ouvrages.

Le soutien financier aux équipements sportifs se poursuit, en application de la délibération n°2014-080 en date du 14 février 2014.

Les projets concernant les piscines se voient également soutenus financièrement dans le cadre du nouveau règlement d'intervention piscine, adopté par délibération n°2017-187 du 14 avril 2017.

## **Les fiches actions**

Les actions de cette 4<sup>e</sup> génération s'inscrivent dans la continuité des précédentes, en traduisant un engagement partagé de la Métropole et des communes concernant des projets et des actions pour 3 ans, de 2018 à 2020.

Elles déclinent de manière très opérationnelle et territorialisée les politiques métropolitaines dans les domaines mentionnés ci-dessus mais aussi :

- les aménagements de voirie y compris aménagements cyclables ;
- les projets urbains ;
- le soutien aux manifestations culturelles ;
- le soutien aux équipements sportifs ;
- l'attractivité et le tourisme
- la rénovation des écoles métropolitaines ;
- la coopération technique (accompagnement et ingénierie des services entre la métropole et les communes) ;
- l'amélioration de la vitesse commerciale des bus.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées annexées au présent contrat.



## Les thématiques non territorialisées

Certaines politiques métropolitaines ne sont pas déclinées dans les contrats de co-développement à savoir

- dans le domaine des transports : création de nouvelles lignes, de station VCub ou de box collectif ; ces actions relèvent d'une délégation de service public ;
- la mise en place de bornes électriques ;
- l'archéologie préventive.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

**Le Président,**

**Alain Juppé**

Pour la commune du Taillan-Médoc,

**Le Maire,**

**Agnès Versepuy**



# Annexe 1

Tableau récapitulatif  
des actions par niveau d'enjeu





## Fiches action par niveau d'enjeu

### Métropolitain

0012	SDODM - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau du tramway (ligne D)
0019	Programme d'actions du PEANP des Jalles
0020	Natura 2000 'Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines' - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000
0021	Plateau forestier ouest : mission de cohérence paysagère - Forêts et lisières métropolitaines
0022	Vallée des jalles : mission de cohérence paysagère / Vallées, jalles et marais
0026	Territoire zéro déchet zéro gaspillage : partenariat pour un changement de comportement des habitants
0027	Animation, sensibilisation et conseils sur les enjeux du développement durable
0028	Audits énergétiques du patrimoine communal

### Intercommunal

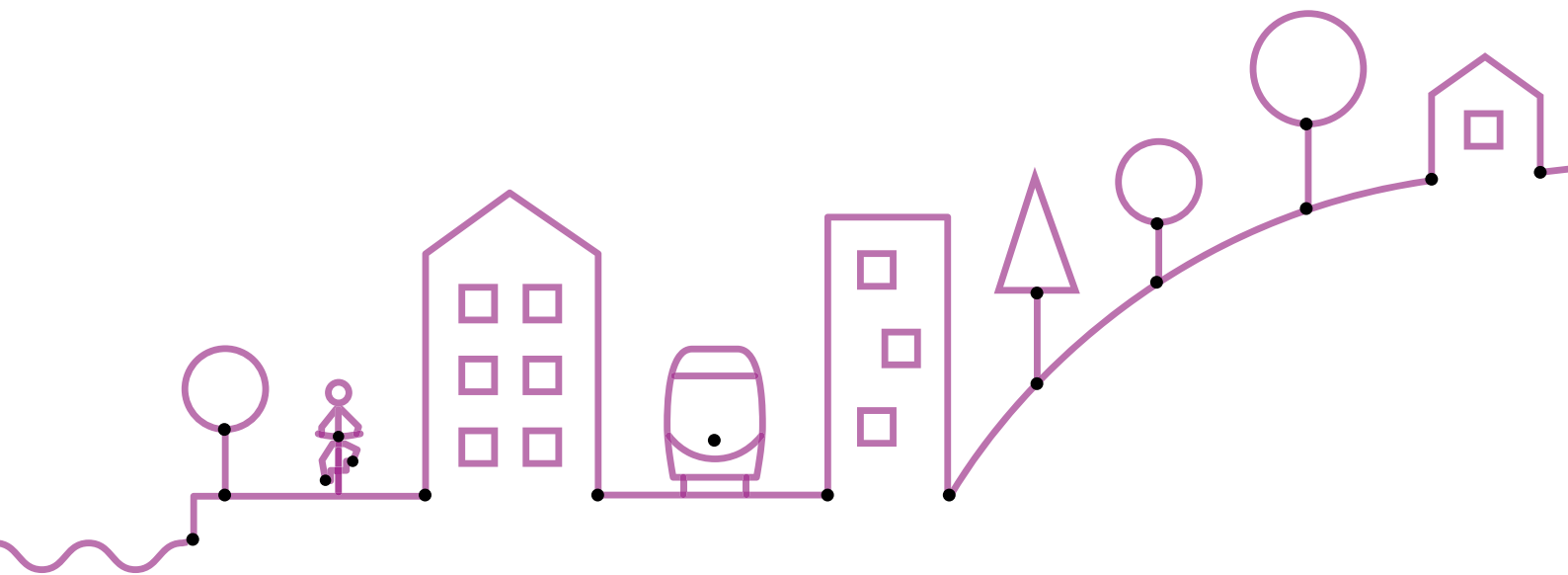
0001	Requalification du chemin du four à chaux
0002	Aménagement du chemin du four à chaux
0004	Entrée de ville : giratoire RD1215 (accès secteur du Chai)
0005	Aménagement des accès du lycée Sud-Médoc et du collège Léonard De Vinci
0014	Etude de modélisation et d'adaptation de l'ex RD1215 au trafic futur
0015	Etude de faisabilité suite étude hydraulique de la station de pompage : la Boétie

## Communal

0003	Sécurisation des carrefours sur l'avenue de Soulac (ex RD1)
0006	Suites opérationnelles Gelès Renouille
0007	PAE Centre bourg du Taillan Médoc
0008	PAE du Chai phase 1
0009	PAE du Chai phase 2
0010	Création d'une zone d'activités : étude d'opportunité, recherche d'une implantation possible avec la commune
0011	Parc d'activités du Taillan-Médoc
0013	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0016	Réflexion sur l'évolution paysagère et urbaine du secteur Cassenore/Puy du Luc
0017	RI sport - rénovation de terrains
0018	Ma Ville, ma rue
0023	écopâturage
0024	Trame verte sociale
0025	Acquisitions foncières pour le compte des communes

# Annexe 2

Fiches action







## Fiches action par numéro d'ordre

0001	Requalification du chemin du four à chaux
0002	Aménagement du chemin du four à chaux
0003	Sécurisation des carrefours sur l'avenue de Soulac (ex RD1)
0004	Entrée de ville : giratoire RD1215 (accès secteur du Chai)
0005	Aménagement des accès du lycée Sud-Médoc et du collège Léonard De Vinci
0006	Suites opérationnelles Gelès Renouille
0007	PAE Centre bourg du Taillan Médoc
0008	PAE du Chai phase 1
0009	PAE du Chai phase 2
0010	Création d'une zone d'activités : étude d'opportunité, recherche d'une implantation possible avec la commune
0011	Parc d'activités du Taillan-Médoc
0012	SDODM - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau du tramway (ligne D)
0013	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0014	Etude de modélisation et d'adaptation de l'ex RD1215 au trafic futur
0015	Etude de faisabilité suite étude hydraulique de la station de pompage : la Boétie
0016	Réflexion sur l'évolution paysagère et urbaine du secteur Cassenore/Puy du Luc
0017	RI sport - rénovation de terrains
0018	Ma Ville, ma rue
0019	Programme d'actions du PEANP des Jalles
0020	Natura 2000 'Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines' - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000
0021	Plateau forestier ouest : mission de cohérence paysagère - Forêts et lisières métropolitaines
0022	Vallée des jalles : mission de cohérence paysagère / Vallées, jalles et marais
0023	écopâturage
0024	Trame verte sociale
0025	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0026	Territoire zéro déchet zéro gaspillage : partenariat pour un changement de comportement des habitants
0027	Animation, sensibilisation et conseils sur les enjeux du développement durable
0028	Audits énergétiques du patrimoine communal



**Fiche n°1****Requalification du chemin du four à chaux**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole s'engage à finaliser la levée des préalables fonciers (acquisitions+travaux clôtures/compteurs) .

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Poursuivre la levée des préalables fonciers

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer à la démarche

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	670 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	400 000,00 €
2019	150 000,00 €
2020	120 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

GREGOIRE NADINE

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Préalables :**

--&gt;Réaliser les acquisitions foncières

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°2****Aménagement du chemin du four à chaud**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole s'engage à finaliser la levée des préalables fonciers (acquisitions, clôtures, recul de compteurs) et à réaliser les travaux d'aménagement .

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)
- >Poursuivre la levée des préalables fonciers
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 900 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	1 400 000,00 €
2020	1 500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

GREGOIRE NADINE

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°3****Sécurisation des carrefours sur l'avenue de Soulac (ex RD1)**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole s'engage sur la finalisation de la levée des préalables fonciers et la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection Foin/Tanais et du carrefour Mathyadeux/Machadey. Elle s'engage par ailleurs à étudier la possibilité de réaliser des travaux légers de sécurisation de l'avenue de Soulac : création d'un accotement engravé, élargissement des places de stationnement, et à réaliser ces travaux si l'étude est favorable.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)  
 -->Poursuivre la levée des préalables fonciers  
 -->Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
 -->Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	800 000,00 €
2019	200 000,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

GREGOIRE NADINE

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Préalables :**

-->Autres  
 -->Réaliser les acquisitions foncières

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							



**Fiche n°4****Entrée de ville : giratoire RD1215 (accès secteur du Chai)**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Cet équipement constituera une nouvelle entrée de ville à partir de la RD 1215 et permettra l'accès à une zone d'activité économique à créer, dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai. Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 350 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 350 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	1 350 000,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

BRUN-ROUDIER JEAN

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°5****Aménagement des accès du lycée Sud-Médoc et du collège Léonard De Vinci**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Amélioration et sécurisation des accès tous modes au lycée Sud Médoc et collège Léonard De Vinci, des conditions de stationnement et du cadre paysager. Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux définis dans l'étude menée par SCE.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 800 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 800 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	200 000,00 €
2019	800 000,00 €
2020	800 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

LETHIER JEAN-BAPTISTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°6****Suites opérationnelles Gelès Renouille**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

L'étude urbaine en cours du secteur Gelès va définir le mode opératoire privilégié. Le montage opérationnel, le budget et le calendrier seront discutés avec la Mairie et le pôle territorial ouest dernier trimestre 2017 (sous réserve de l'achèvement des études urbaines et environnementales).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Lancer la procédure de création d'un PUP
- >Mener la concertation
- >Initier la démarche/lancer l'opération
- >Signature d'une convention

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche
- >Prendre la décision des suites de l'étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	60 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	30 000,00 €
2019	30 000,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

BALLEREAU ALEXIA

**Direction en charge de l'action :**

DBD DIRECTION DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

**Maîtrise d'ouvrage :**

Autres

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin : programme							
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							

**Fiche n°7****PAE Centre bourg du Taillan Médoc**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Le PAE Centre bourg a été instauré par délibération du conseil de communauté d'octobre 2004. Sur ce contrat, Bordeaux métropole s'engage à poursuivre le marché d'architecte coordonnateur (marché notifié en février 2015 à l'agence BOLD).

La commune s'engage à poursuivre la mise en œuvre du programme constructions.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Respecter les objectifs de mixité et de densité

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	4 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	13 500,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	4 500,00 €
2019	4 500,00 €
2020	4 500,00 €

Recettes attendues	1 300 000,00 €
--------------------	----------------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

BRUN-ROUDIER JEAN

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin : programme							
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							



**Fiche n°8****PAE du Chai phase 1**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai a été instauré par délibération du conseil de communauté de novembre 2009. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage sur la poursuite de la levée des préalables fonciers (chemin du Chai et bassin ouest) ainsi que sur l'achèvement de l'aménagement de la 1ère moitié du chemin du Chai (Milavy - Bussaguet). La commune s'engage à mobiliser 20 % du FIC sur ces travaux et à financer sur ce codev les équipements de sa compétence (éclairage, plantations...).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études avant projet
- >Poursuivre la levée des préalables fonciers
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Participer au financement du PEP, contribution du FIC
- >Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage
- >Respecter les objectifs de mixité et de densité

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	6 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	500 000,00 €
2019	500 000,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

BRUN-ROUDIER JEAN

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Préalables :**

- >Réaliser les acquisitions foncières

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°9****PAE du Chai phase 2**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai a été instauré par délibération de novembre 2009. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage sur la finalisation de la levée des préalables fonciers (chemin du Chai). A l'issue de cette phase, Bordeaux métropole propose de réaliser le bassin Est ainsi que les collecteurs associés et de financer la 3ème classe. La commune s'engage à mobiliser 20 % du FIC sur ces travaux et à financer sur ce codev les équipements de sa compétence (éclairage, plantations...).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études avant projet
- >Poursuivre la levée des préalables fonciers
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Participer au financement du PEP, contribution du FIC
- >Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage
- >Respecter les objectifs de mixité et de densité

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	6 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 600 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	1 000 000,00 €
2019	300 000,00 €
2020	300 000,00 €

Recettes attendues	400 000,00 €
--------------------	--------------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

BRUN-ROUDIER JEAN

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Préalables :**

- >Réaliser les acquisitions foncières

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°10****Création d'une zone d'activités : étude d'opportunité, recherche d'une implantation possible avec la commune**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La Commune a recueilli des demandes d'entreprises locales pour de grandes surfaces, de stockages ou d'activités, qui ne trouvent pas une offre correspondant à leurs besoins dans la ZA du Chai. La commune demande que soit menée une étude d'opportunité et de faisabilité quant à la création d'une petite zone d'activité économique destinée aux entreprises nécessitant une grande capacité foncière.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser l'étude

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Valider l'étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	10 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	10 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	10 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

ALCOUFFE-BA BRIGITTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°11****Parc d'activités du Taillan-Médoc**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Suite au dépôt du permis de Duval Développement Atlantique et de la cession foncière à cet opérateur, Bordeaux Métropole s'engage à accompagner l'accueil d'entreprises sur le site .

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/  
ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	320 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

LOUSSOUARN STEPHANE

**Direction en charge de l'action :**

DCA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin							
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°12****SDODM - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau du tramway (ligne D)**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Le projet examiné par la Commission Transport de mars 2018 consiste en une extension de la ligne D du réseau de tramway en voie unique entre la station Cantinolle et le centre de Saint-Médard-en-Jalles, sur un linéaire d'environ 5 km empruntant la RD1215, l'avenue de la Boétie, avec un terminus positionné aux abords de la Place de la République, plusieurs stations, deux parc-relais d'un minimum de 250 places, et des aménagements de voirie connexes contribuant à l'insertion de son tracé dans le tissu urbain.

Le bilan de la concertation, qui s'est déroulé de février 2017 à janvier 2018, doit être approuvé au Conseil de mars 2018.

Sous réserve de la décision des élus de poursuivre le projet sur un des tracés, les étapes suivantes seront menées sur la période du codev4:

- consultation d'un Maître d'oeuvre,
- conception initiale (EP/AVP) en vue de la DUP
- Si DUP obtenue :
  - o poursuite des études de détails
  - o lancement des consultations

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Lancer la DUP
- >Prendre la décision de faire (jalon GSP)
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	63 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	4 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	500 000,00 €
2019	1 500 000,00 €
2020	1 000 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

POUPRY NICOLAS

**Direction en charge de l'action :**

BCA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole



**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°13****Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun.

Etudes et engagement des travaux en fonction de la levée des préalables et la validation de la commune pour l'amélioration de la vitesse commerciale des bus comportant notamment :

- l'optimisation de la Lianes 5 en Lianes majeure route de Soulac
- autres opérations d'amélioration dont le programme n'est pas encore défini et reste ouvert.

Dans le cas où la ville et/ou l'exploitant identifie des problèmes de retenues de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme.

\* Enveloppes prévisionnelles non connues.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Établir le programme

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Valider le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

HUAULME EVELYNE

**Direction en charge de l'action :**

BCA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

**Fiche n°14****Etude de modélisation et d'adaptation de l'ex RD1215 au trafic futur**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Il s'agit de réaliser une étude programmatique de l'adaptation de l'ex-RD1215 à l'évolution du trafic routier, prenant en compte notamment le trafic de la future voie de déviation du Taillan-Medoc. L'étude comportera un volet modélisation prospective des déplacements sur ce secteur, porté par la DG mobilités, et un volet insertion-faisabilité ayant pour but de proposer des principes d'aménagement.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser l'étude

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	50 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	10 000,00 €
2019	30 000,00 €
2020	10 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

MEROUZE AUDE

**Direction en charge de l'action :**

HDB DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PT OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°15****Etude de faisabilité suite étude hydraulique de la station de pompage : la Boétie**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Le poste de refoulement (PR) d'eaux usées La Boétie situé au Taillan-Médoc rencontre des dysfonctionnements. Ceux-ci entraînent notamment des désordres d'ordre sanitaire sur des habitations riveraines. A la suite de l'étude diagnostic, réalisée par la direction de l'Eau, une étude de conception devra être entreprise pour s'assurer de la faisabilité du projet.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser les études préalables

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer à la démarche

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	50 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	25 000,00 €
2019	25 000,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

PAJOT CYRIL

**Direction en charge de l'action :**

CAE DIRECTION DE L'EAU

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Décision d'étudier							
02- Programme							
03b-Étude de faisabilité technique							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais... )							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

Fiche n°16

## Réflexion sur l'évolution paysagère et urbaine du secteur Cassenore/Puy du Luc

Niveau enjeu de l'action : communal

### 1- Descriptif :

En préparation de la prochaine révision du PLU, réflexion sur l'évolution urbaine et paysagère de ce secteur.

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau engagement Métropole :

- >Initier la démarche/lancer l'opération
- >Réaliser la prestation

#### Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Préalables au projet et acteurs :

#### Référent :

GREGOIRE NADINE

#### Chef de projet :

BALLEREAU ALEXIA

#### Direction en charge de l'action :

DBD DIRECTION DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

#### Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole



**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02- Rédaction du cahier des charges							
03- Consultation							
04- Désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine							
05- Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
06- Présentation des conclusions de l'étude							
07- Validation des conclusions de l'étude urbaine (dont mode opératoire)							

**Fiche n°17****RI sport - rénovation de terrains**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Demande de fonds de concours au titre du règlement d'intervention sport..

Rénovation des équipements sportifs de la commune afin de sécuriser les pratiques et les utilisateurs (clubs, écoles, associations) par :

- la rénovation d'un terrain de football avec un remplacement du gazon synthétique ;
- le re-surfaçage de deux courts de tennis (dont un couvert) et la rénovation complète d'un troisième court ;
- la rénovation de l'éclairage de l'ensemble de ces équipements suscités.

Substitution de la fiche projet RI Sport codev 3, initialement programmée pour la piscine.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	511 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	85 167,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	25 550,00 €
2019	59 617,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

COMBA FRANCOIS

**Direction en charge de l'action :**

DCG MISSION RAYONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Déroulement de l'action							
01-Vérifier la compatibilité de l'action au cadre contractuel de la DSP (décision d'étudier)							
02-Validation de la demande de subvention							

**Fiche n°18****Ma Ville, ma rue**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Dans la continuité de sa démarche de projets artistiques de territoire, la ville du Taillan-Médoc propose aux habitants de poser, le temps d'une après-midi, un point de vue différent sur son centre-ville. C'est une manifestation festive, familiale et artistique qui viendra transformer des espaces régulièrement saturés par la circulation grâce à des interventions artistiques et ludiques. La rue abandonnée des voitures comme une invitation à prendre le temps, à se laisser surprendre, à donner place à la créativité pour vivre un moment différent dans des espaces du quotidien.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Étudier la demande de financement  
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune  
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
-->Réaliser l'opération  
-->Apporter un soutien financier  
-->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	30 060,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	15 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2018	5 000,00 €
2019	5 000,00 €
2020	5 000,00 €
Recettes attendues	0,00 €

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

PASCAUD CLOTILDE

**Direction en charge de l'action :**

DCG MISSION RAYONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Déroulement de l'action							
01-Vérifier la compatibilité de l'action au cadre contractuel de la DSP (décision d'étudier)							
02-Validation de la demande de subvention							

**Fiche n°19****Programme d'actions du PEANP des Jalles****Niveau enjeu de l'action : métropolitain****1- Descriptif :**

Le programme d'action du PEANP des Jalles concerne 6 communes territorialement ; le budget global (1 644 059 euros) doit donc être réparti entre toutes, mais aussi avec Bordeaux Métropole lorsque les actions réalisées seront métropolitaines.

En 2012, le Conseil Départemental a créé un Périmètre de protection et de préemption des espaces agricoles et naturels périurbains, le PEANP des Jalles à la demande de Bordeaux Métropole et des communes concernées. Le PEANP des Jalles s'étend sur 785 ha sur 6 communes : Eysines, Bruges, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort, Le Haillan et Le Taillan-Médoc. Le site comprend une vallée maraîchère à l'Est et un site de captage d'eau potable à l'ouest. Le plan d'action porte sur l'ensemble du périmètre et se décline sur chacune des 6 communes.

Depuis février 2014, Bordeaux Métropole a été désignée pour porter l'animation des PEANP sur son territoire, en lien avec les communes, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les partenaires associatifs et scientifiques compétents en termes de préservation de la biodiversité et développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement.

Le plan d'action du PEANP des Jalles a été validé en 2015 pour une durée de 10 ans (2015-2025) par le comité de pilotage du PEANP composé notamment des représentants des six communes concernées, de Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental de la Gironde.

L'objectif premier est la vocation maraîchère de cette zone, mais le but est également d'intégrer la protection de la biodiversité de manière transversale. Les actions du programme s'inscrivent dans 9 objectifs :

Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique

- Classement des fossés et cours d'eau pour clarifier le contexte réglementaire
- Construction d'une stratégie collective d'amélioration de l'entretien du réseau des fossés
- Mise en place concertée d'un règlement de l'eau

Installer des maraichers – volet foncier

- Animation foncière en vue d'installer et conforter des exploitations agricoles
- Acquisition / rétrocession de terres à potentiel maraîcher et des bâtiments
- Lutter contre l'enfrichement et les usages concurrents

Installer des maraichers sur le PEANP

- Mise en place d'une formation au maraichage professionnalisante pérenne
- Attirer des candidats à l'installation et les accompagner dans leurs démarches
- Créer des espaces tests d'apprentissage chez les agriculteurs en place et volontaires
- Valoriser les savoir-faire des anci

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Assurer une veille foncière
- >Faire de la réserve foncière
- >Engager les procédures d'évolution réglementaire du PLU nécessaires à la réalisation du projet
- >Mener la concertation
- >Accompagner financièrement le programme
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation
- >Étudier la demande de financement
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- >Prendre en charge une partie des investissements

**Niveau engagement Commune :**

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Identifier un terrain
- >Racheter le foncier
- >Accompagner financièrement le programme
- >Apporter un soutien financier
- >Signer une convention
- >Accepter les évolutions du PLU
- >Formaliser la demande de financement
- >Partager des fichiers ou informations

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 644 059,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 644 059,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	532 179,00 €
2019	555 940,00 €
2020	555 940,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Préalables au projet et acteurs :

**Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

MATTMANN RONJA

**Direction en charge de l'action :**

DBA DIRECTION DE LA NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°20****Natura 2000 'Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines' - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels et agricoles, identifiés au niveau européen pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent.

En 2012, Bordeaux Métropole s'est vu confier l'animation du site Natura 2000 du 'Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines'. Cette phase d'animation se manifeste par l'adhésion libre des communes, des propriétaires et des gestionnaires à la Charte Natura 2000, ainsi qu'à différents types de contrats cofinancés par l'Europe et l'État, et rémunérant des actions en faveur de la biodiversité.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	10 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	10 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	10 000,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

SUFFRAN YVES

**Direction en charge de l'action :**

DBA DIRECTION DE LA NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°21****Plateau forestier ouest : mission de cohérence paysagère - Forêts et lisières métropolitaines**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Fiche action intercommunale concernant Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin-de-Médoc, Mérignac (les montants inscrits sont globaux et concernent les 6 communes). Piloter, en ingénierie interne et/ou déléguée, le projet d'identification et de renforcement de la matrice paysagère à l'échelle du plateau forestier de l'ouest, en reproduisant la démarche conduite à l'échelle de la Grande Rive Droite en 2016-2017.

L'objectif général est de disposer :

- d'un outil de connaissance, d'analyse, à l'échelle du grand territoire : compilations de cartographies et données structurantes sur les approches nature, paysages, agricultures, mobilités douces, découvertes et tourisme, permettant une meilleure compréhension territoriale
- d'un d'outil de prospective dynamique pour favoriser le développement et le renforcement de la matrice paysagère et permettre une cohérence globale des projets d'aménagements : définition de grandes orientations stratégiques
- d'outils méthodologiques pour la prise en compte de ce travail quelle que soit la nature et l'échelle de projet

Ce travail sera conduit sous formes d'ateliers de travail co-animés par la DN et le PTO (recollement des données, production de cartographies et d'outils d'analyses, définition des orientations...) dans une optique de prospective territoriale, pour identifier les potentialités d'évolution et de valorisation des espaces, d'amplification des espaces nature existants ou en devenir, de développement des usages nature (en mixant usages nature et liaisons douces)

Il vise à alimenter les réflexions stratégiques de valorisation du territoire (DG, maires...) mais également à être utilisé par tous porteurs de projets (en interne BM voire en externe en fonction des résultats et de la valorisation souhaitée pour ce travail).

Cette démarche pourrait être complétée par le lancement d'une étude sur le domaine forestier métropolitain : quels enjeux pour la métropole de demain ?

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser l'étude

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	99 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	99 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	33 000,00 €
2019	33 000,00 €
2020	33 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

GENOT ELISE

**Direction en charge de l'action :**

DBA DIRECTION DE LA NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole



## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°22****Vallée des jalles : mission de cohérence paysagère / Vallées, jalles et marais**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Fiche action intercommunale concernant Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Eysines, Blanquefort, Bruges, Parempuyre, Bordeaux

Les montants sont globaux et valables pour les 9 communes.

Piloter en ingénierie interne et/ou déléguée le projet d'identification et de renforcement de la matrice paysagère à l'échelle de la vallée des jalles, en reproduisant la démarche conduite à l'échelle de la Grande Rive Droite en 2016-2017.

L'objectif général est de disposer :

- d'un outil de connaissance, d'analyse, à l'échelle du grand territoire : compilations de cartographies et données structurantes sur les approches nature, paysages, agricultures, mobilités douces, découvertes et tourisme, permettant une meilleure compréhension territoriale
- d'un d'outil de prospective dynamique pour favoriser le développement et le renforcement de la matrice paysagère et permettre une cohérence globale des projets d'aménagements : définition de grandes orientations stratégiques
- d'outils méthodologiques pour la prise en compte de ce travail quelle que soit la nature et l'échelle de projet

Ce travail sera conduit sous formes d'ateliers de travail co-animés par la DN et le PT (recollement des données, production de cartographies et d'outils d'analyses, définition des orientations...) dans une optique de prospective territoriale, pour identifier les potentialités d'évolution et de valorisation des espaces, d'amplification des espaces nature existants ou en devenir, de développement des usages nature (en mixant usages nature et liaisons douces)

Il vise à alimenter les réflexions stratégiques de valorisation du territoire (DG, maires...) mais également à être utilisé par tous porteurs de projets (en interne BM voire en externe en fonction des résultats et de la valorisation souhaitée pour ce travail).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Accompagner financièrement le programme
- >Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	99 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	99 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	33 000,00 €
2019	33 000,00 €
2020	33 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

GENOT ELISE

**Direction en charge de l'action :**

DBA DIRECTION DE LA NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°23****écopâturage****Niveau enjeu de l'action : communal****1- Descriptif :**

Des communes du pôle territorial ouest ont montré leur intérêt pour faire éco-pâturer certaines surfaces à caractère naturel. Déjà bien pratiqué dans de nombreuses villes, il s'agit de faire paître ces surfaces par un troupeau de moutons (ou de chèvres selon la typologie de la végétation), sous la responsabilité d'un berger soit venant d'une exploitation agricole alentour, soit d'une association spécialisée. Les intérêts de cette opération sont multiples :

- conservation de la biodiversité, contrôle de la pollution
- conservation des races animales abandonnées (lien avec le conservatoire)
- lien social et pédagogie avec la participation des habitants (arrivée du troupeau en ville, transhumance entre les sites, tonte des moutons..)
- réduction des coûts d'entretien

La ville du Taillan a déjà repéré un site favorable à cette opération sur le bassin de rétention. Sur ce site métropolitain, Bordeaux Métropole finance l'opération à 100%. La présence de ce site rend l'opération très favorable sur d'autres sites de la ville, à déterminer. Bordeaux Métropole participerait pour un accompagnement technique et administratif avec prise en charge de 50% du coût de l'opération. Sous réserve de disposer de terrains compatibles avec l'écopâturage

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Participer à l'étude
- >Initier la démarche/lancer l'opération
- >Lancer des consultations
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Mener la concertation
- >Identifier un terrain
- >Assurer l'entretien, la gestion et le fonctionnement des équipements

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	10 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 000,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	2 000,00 €
2019	1 000,00 €
2020	1 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

FOURNIER ELISABETH

**Direction en charge de l'action :**

CAC DIRECTION DES ESPACES VERTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01- Décision d'étudier							
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							

**Fiche n°24****Trame verte sociale**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La ville souhaite mener une réflexion sur l'adaptation de la commune au "0 pesticide". Elle projette de réaliser un "guide du citoyen écoresponsable" qui insistera sur l'importance du "0 phyto", ses conséquences pour la commune et pour les habitants. Des supports de communication complémentaires seront aussi créés (flyers, affiches, livrets, distribution de binette...). Pour responsabiliser les habitants et les sensibiliser au "0 pesticide", la ville s'engage dans la convention trottoirs vivants (signature de la convention et réalisation de mini fosses de plantation sur les trottoirs). La ville va poursuivre son action sur le cimetière : poursuite de la végétalisation, adaptation au "0 phyto", travail sur l'accessibilité du site.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation  
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	65 800,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	32 900,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	29 900,00 €
2019	1 500,00 €
2020	1 500,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

DESURMONT ANNE

**Direction en charge de l'action :**

CAC DIRECTION DES ESPACES VERTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Déroulement de l'action							
01-Vérifier la compatibilité de l'action au cadre contractuel de la DSP (décision d'étudier)							
02-Validation de la demande de subvention							

**Fiche n°25****Acquisitions foncières pour le compte des communes**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien et à le rétrocéder à la commune conformément aux conditions de la délibération du conseil du 29 septembre 2017 relative au portage foncier pour le compte des communes. La commune sera régulièrement consultée sur l'évolution du projet ayant nécessité une maîtrise foncière.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Faire de la réserve foncière

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Racheter le foncier

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

CABRERA FABIENNE

**Direction en charge de l'action :**

DBB DIRECTION DU FONCIER

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin							
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°26****Territoire zéro déchet zéro gaspillage : partenariat pour un changement de comportement des habitants**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole a été lauréat de la démarche "territoire zéro déchet zéro gaspillage" : l'enjeu est la réduction de la production des déchets des ménages et des entreprises. Un plan d'actions a été adopté (juillet 2017), qui, pour un effet levier renforcé, doit se décliner à l'échelle des communes notamment sur les actions relatives à la réduction des déchets des ménages et de l'économie circulaire.

La commune du Taillan-Médoc s'engage à :

- contribuer via un conventionnement à la distribution des composteurs : au minimum une distribution par an, objectif minimal à atteindre 291 composteurs à distribuer pour passer de 12% à 20% de logements individuels dotés - Bordeaux Métropole fournit les composteurs et l'animation ; la commune se charge de la distribution des composteurs ;
- faire la promotion des actions de réduction des déchets via le relais de la communication de Bordeaux Métropole dans les supports municipaux- Bordeaux Métropole fournit les supports de communication et la commune se charge de leur diffusion ;
- favoriser l'apposition du stop pub notamment dans le logement collectif - Bordeaux Métropole s'occupe de la mise à disposition du stop pub et la commune de sa diffusion ;
- mettre en place une fois par an une animation grand public relative à la réduction des déchets - Bordeaux Métropole se charge de l'animation, des ateliers et la commune de la logistique de l'événementiel et de la communication ;
- organiser une sensibilisation animation sur les pratiques de jardinage eco-responsable - Bordeaux Métropole propose animation, subvention aux particuliers pour achat de broyeurs, démonstration broyage ; la commune se charge de la logistique, co-animation et communication ;
- développer les boîtes à dons - Bordeaux Métropole propose l'expertise sur les bonnes pratiques et achats ; la commune se charge de trouver les lieux d'implantation (centre commerciaux, maison de quartier,...) ;
- favoriser l'implantation de bornes textiles pour atteindre le seuil de 1 borne pour 1500 habitants.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude  
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

JEAN LAURE

**Direction en charge de l'action :**

CAF DIRECTION GESTION DES DÉCHETS ET PROPRIÉTÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole



**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin							
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							

## Fiche n°27

# Animation, sensibilisation et conseils sur les enjeux du développement durable

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

### 1- Descriptif :

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire au premier rang desquels les communes.

Cet accompagnement s'adresse à la fois aux communes et aux habitants (propriétaires ou locataires, juniors ou non). Les projets proposés sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention de la part de la commune.

Il revêt plusieurs formes :

1- Afin d'impulser une dynamique territoriale, Bordeaux Métropole souhaite constituer un réseau d'échange d'expérience et de mutualisation de bonnes pratiques avec les communes sur les sujets répondant aux enjeux de la transition énergétique et écologique (prêt d'exposition, production d'événements en commun, mise en place de projets partagés,...),

2- Afin d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement, Bordeaux Métropole propose aux communes de la Métropole d'accueillir des permanences espace info énergie pour permettre aux habitants de rencontrer un conseiller chargé de les guider dans leur projet. Par ailleurs, le conseiller info énergie proposera des permanences pour sensibiliser la population sur la thermographie aérienne (été 2018) et le cadastre solaire (début 2018).

La commune met à disposition du conseiller info énergie un local pour recevoir les habitants et s'engage à relayer auprès de la population les documents de communication mis à disposition par Bordeaux Métropole.

3- Depuis, 2 ans, Bordeaux Métropole organise le défi des familles à énergie positive. Ce dispositif propose à tous les habitants de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau sur la saison de chauffe, entre le 1er décembre et le 30 avril, sans intervention sur le bâti.

Le principe est simple : réunies en équipe, par commune, les familles sont invitées à mettre en place des écogestes.

Leurs progrès sont calculés en fonction de leur consommation durant l'hiver précédent. Les participants sont accompagnés tout au long du défi par un animateur chargé de suivre et de dispenser conseils et astuces.

Des temps forts, rencontres et animations sont organisés tout au long du défi. Un logiciel de suivi des consommations leur permet de suivre leur progrès en temps réel.

L'objectif est de réaliser une économie d'énergie de l'ordre 8% par rapport aux consommations d'énergie de l'année précédente. En moyenne, les familles métropolitaines ont réalisé une économie de 10% lors des deux dernières éditions.

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau engagement Métropole :

-->Prise en charge du suivi animation

#### Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche

-->Veiller à la pérennisation du dispositif

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

-->Partager des fichiers ou informations

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	990 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	990 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2018	330 000,00 €
2019	330 000,00 €
2020	330 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

MEJRI VIRGINIE

**Direction en charge de l'action :**

CAD DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin							
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°28****Audits énergétiques du patrimoine communal**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole se fixe l'objectif ambitieux d'être l'une des premières métropoles à énergie positive en 2050. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la mise en oeuvre d'actions coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire visant à développer les énergies renouvelables et à réduire les consommations d'énergie. Le patrimoine bâti public (communal et métropolitain) est une cible majeure.

Sur le territoire, il existe de fortes inégalités dans la capacité à agir sur ce patrimoine en fonction des communes (compétences techniques spécialisées, moyens financiers,...).

Bordeaux Métropole propose l'assistance d'un conseiller chargé de réaliser un diagnostic sur les bâtiments communaux. A l'issue du diagnostic un plan d'action visant à réduire les consommations d'énergie de la commune sera dressé pour accompagner la commune dans la définition d'une stratégie d'investissements pluriannuels. Le potentiel de production d'énergie renouvelable pourra également être indiqué.

Au travers d'une convention, la commune s'engage à mettre à disposition du conseiller mandaté par Bordeaux Métropole les factures d'énergie, l'accès aux bâtiments communaux ainsi que le nom du référent au sein des services techniques qui sera l'interlocuteur du conseiller.

La liste des bâtiments à diagnostiquer, sera dressée en partenariat avec la commune.

A l'issue de la réalisation du diagnostic, la commune s'engage à réaliser des travaux à hauteur des sommes engagées par Bordeaux Métropole pour la réalisation des audits sur les bâtiments figurant dans la liste arrêtée avec la commune.

La commune du Taillan-Médoc souhaite mener des audits énergétiques sur l'Hôtel de Ville et l'ancienne maternelle du bourg (réfectoire compris).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser la prestation
- >Signature d'une convention

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Prendre la décision des suites de l'étude
- >Signer une convention

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	300 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	300 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2018	100 000,00 €
2019	100 000,00 €
2020	100 000,00 €
Recettes attendues	0,00 €

**4 - Préalables au projet et acteurs :****Référent :**

GREGOIRE NADINE

**Chef de projet :**

MEJRI VIRGINIE

**Direction en charge de l'action :**

CAD DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

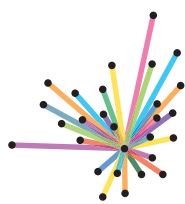
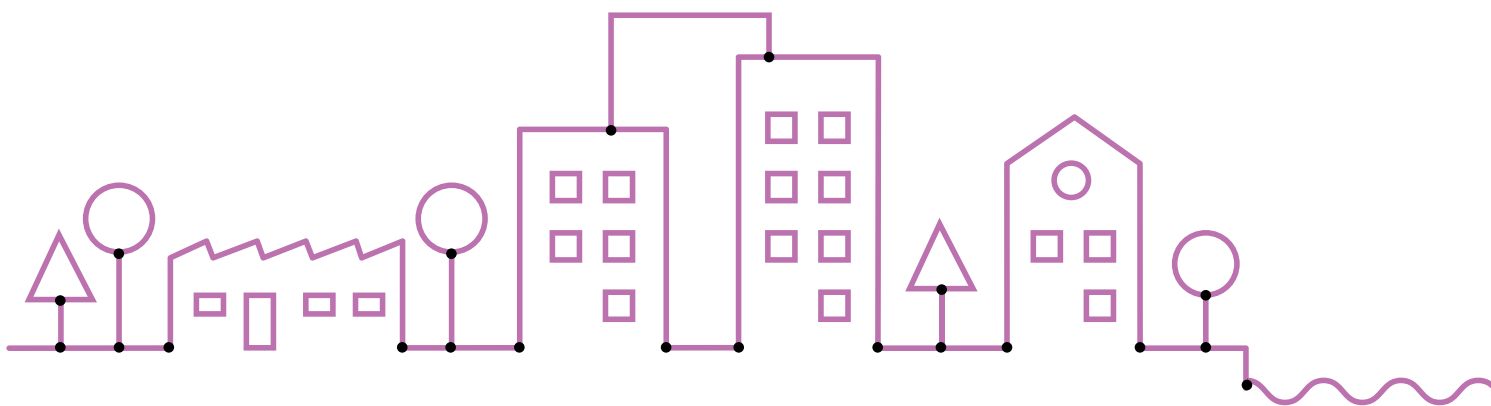
Bordeaux Métropole

**Préalables :**

- >Signature de convention

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2018 1er semestre	2018 2nd semestre	2019 1er semestre	2019 2nd semestre	2020 1er semestre	2020 2nd semestre	2021
01-Définition du besoin							
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							



# BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84

F. 05 56 96 19 40

[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)